

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 26 mars 2020 à la mairie située au 2579, rue de l'Église à 18 h 30. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos et certains conseillers sont présents par divers moyens de communication.

SONT PRÉSENTS

Kathy Poulin	Mairesse, par vidéoconférence
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1, par vidéoconférence
Dominique Forget	Conseillère, district 2, par vidéoconférence
Mathieu Bouthillette	Conseiller, district 3, par vidéoconférence
Guy Séguin	Conseiller, district 4, par vidéoconférence
Carl De Montigny	Conseiller, district 5, par vidéoconférence
Manon Paquin	Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Carl Lebel	Directeur des affaires juridiques

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Constatation de la régularité de la séance du conseil
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 2 Travaux publics
 - 2.1 Octroi de contrat - FQM - Devis techniques
 - 2.2 Permission de voirie - Mise en place d'un égout sanitaire et d'un aqueduc - Route 117
- 3 Varia
 - 3.1 COVID-19 - Fermeture des bâtiments et maintien des services essentiels
- 4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 18 h 40.

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément à l'article 157 du *Code municipal du Québec*, puisque tous les membres du conseil municipal sont présents, le conseil municipal n'a pas à constater que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, tel que requis par la Loi.

Chacun des membres du conseil municipal renoncent à l'avis de convocation.

2020-03-103

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 mars 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos. La période de questions concernant l'ordre du jour n'a pas lieu.

2 TRAVAUX PUBLICS

2020-03-104

2.1 OCTROI DE CONTRAT - FQM - DEVIS TECHNIQUES

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'utilisation des services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

D'AUTORISER Kathy Poulin, mairesse, et Sophie Charpentier, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, selon l'entente pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités et tout autre document nécessaire à l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-03-105

2.2 PERMISSION DE VOIRIE - MISE EN PLACE D'UN ÉGOUT SANITAIRE ET D'UN AQUEDUC - ROUTE 117

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David doit mettre en place un égout sanitaire et un aqueduc situés dans l'emprise de la route 117 qui est de la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du MTQ pour intervenir sur les routes placées sous la juridiction du MTQ;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les exigences indiquées au permis délivré par le MTQ et à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec (MTQ) un permis de voirie afin de permettre des travaux de mise en place d'un égout sanitaire et d'un aqueduc situés dans l'emprise de la route 117 qui est de juridiction du MTQ;

DE MANDATER la firme FNX Innov inc. pour faire cette demande au nom de la Municipalité;

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à signer tout document en lien avec la présente résolution;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au MTQ.

ADOPTÉE

3 VARIA

2020-03-106

3.1 COVID-19 - FERMETURE DES BÂTIMENTS ET MAINTIEN DES SERVICES ESSENTIELS

ATTENDU la progression de la pandémie de la COVID-19 et l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020;

ATTENDU les directives gouvernementales et les recommandations des autorités de santé publique du Québec annoncées au cours des dernières semaines;

ATTENDU QUE la Municipalité demeure en constante communication avec les autorités compétentes afin de tenir informée la population.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité à suivre les directives gouvernementales et à prendre des mesures pour freiner la propagation du virus de la COVID-19 et pour protéger les personnes vulnérables;

DE CONTINUER à offrir les services essentiels aux citoyennes et aux citoyens;

DE RATIFIER les mesures suivantes, mises en place par la direction générale de la Municipalité depuis le début de la pandémie:

- Fermeture de tous les bâtiments municipaux aux citoyens et au public;
- Fermeture des aires de jeu municipales;
- Annulation de la programmation printanière du service des loisirs et de la culture;
- Maintien des services essentiels;
- Relocalisation des employés non essentiels en télétravail;
- Implantation d'un incitatif permettant aux employés non essentiels de faire de l'entraide communautaire;
- Prêt d'équipements et d'employés à des entreprises offrant des services essentiels et à des organismes communautaires;

D'AUTORISER la directrice générale à prendre toute autre mesure pour se conformer aux directives gouvernementales et pour maintenir les services essentiels offerts aux citoyennes et aux citoyens.

ADOPTÉE

2020-03-107

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance extraordinaire du 26 mars 2020 à 18 h 52.

ADOPTÉE

(Signé Kathy Poulin)

(Signé Sophie Charpentier)

Kathy Poulin
Mairesse et présidente d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière